

CAHIER DES CHARGES 2022 ORGANISATEURS

EPREUVE « 6 ANS SHF – GRAND PRIX 130 »

Préambule :

- les épreuves concernées par ce cahier des charges sont les épreuves SHF intitulées « 6 ans SHF – Grand Prix 130 » organisées dans le cadre d'un concours fédéral.
- Ces épreuves comptent dans le quota du nombre de tours autorisés dans l'année pour les chevaux de 6 ans.
- Ces épreuves « 6 ans SHF – Grand Prix 130 » ne sont pas qualificatives pour les finales nationales de l'élevage de CSO.

A. Aspects techniques

1. Pistes

- ✓ piste en herbe (100x50) ou sable de type Ecosol (80X50 avec arrosage automatique) ;
- ✓ parc aux normes SHF (Cf. annexe) ;
- ✓ 1 obstacle (fixes ou mobiles) sur eau obligatoire : rivière et/ou bidet ;
- ✓ paddock (60x40), en sable si le terrain principal est en sable, ou herbe ;
- ✓ des moyens d'entretien des terrains adaptés (barre-rouleau-dames).

2. Programmation des épreuves (dans la mesure du possible)

Les épreuves « 6 ans SHF – Grand Prix 130 » doivent se dérouler le même jour que les épreuves types « Grand prix Pro 2 / 1m30 ou 1m35 » ;

3. Juges

Les organisateurs désignent les juges selon de niveau d'habilitation requis par la SHF :

- ✓ un Président de jury de niveau International, National Elite ou National ou habilité par la Société Hippique Française ;
- ✓ un assesseur de niveau candidat National minimum ou habilité par la Société Hippique Française ;

4. Commissaire au paddock

Les organisateurs désignent le commissaire au paddock selon de niveau d'habilitation requis par la SHF ; niveau minimum National ou habilité par la Société Hippique Française.

5. Chef de piste

Les organisateurs désignent le chef de piste selon de niveau d'habilitation requis par la SHF : niveau National Elite ou habilité par la Société Hippique Française.

6. Chronométrateur

Le chronométreur est désigné par l'organisateur.

7. Sécurité

Mise en place des moyens demandés par la FFE sur les concours de niveau Pro : PAC ou médecin + secouristes.

8. Classement

Le classement de l'épreuve « 6 ans SHF – Grand Prix 130 » est celui des épreuves fédérales, se référer à l'article 5.11 du règlement général de la FFE.

9. Boxes

- ✓ les boxes doivent être aux normes FEI, soit 3m X 3m, ou surface équivalente ;
- ✓ leur gestion (matérielle et financière) est à la charge de l'organisateur;
- ✓ des boxes en dur sont mis à la disposition des chevaux entiers, idéalement à proximité immédiate du terrain, dans tous les cas dans un rayon de 4 Km maximum du terrain.

10. Anti-dopage

Le règlement SHF s'applique. (cf article 12.1 du règlement général des épreuves jeunes chevaux et poneys.

11. Affichage et programmes

L'affichage au paddock des protections autorisées et non autorisées (disponible sur le site www.shf.eu).

12. Transmission des avant-programmes et des résultats

- ✓ l'organisateur saisit l'avant-programme du concours ;
- ✓ l'organisateur publie sur le site FFECOMPET les horaires des épreuves dès la clôture des engagements ;

B. Normes techniques

Les normes techniques ci-après sont celles des épreuves « 6 ans qualificatives » et suivent les prérogatives du règlement SHF. Pour faciliter l'organisation de ces épreuves, les « 6 ans SHF – Grand Prix 130 » pourront être programmée avant ou après les épreuves de type Grand Prix 130 / 135 pour permettre l'utilisation du tracé en place, ou à minima l'adaptation de celui-ci.

- ✓ Parcours : Maximum 11 ou 12 obstacles pour 15 d'efforts maximum. Présence 1 fois dans le parcours de barres de 3 mètres avec de grands chandeliers.
- ✓ Combinaisons : Maximum 2 doubles ou 1 double et 1 triple.
- ✓ Bidet : obligatoire sur au minimum 1 vertical ou 1 oxer.
- ✓ Rivière : conseillée avec possibilité d'obstacle après la rivière (oxer ou vertical ou double) avec un minimum de 7 foulées après la rivière. La rivière barrée sera remplie d'eau.
- ✓ Côtes : Verticaux 135 cm, Oxeur 125-130 cm largeur 135-150 cm.
- ✓ Vitesse : 350 m/mn

Le barrage ne devra pas comporter plus de 7 obstacles, au plus 8 efforts. Les côtes et la vitesse resteront celles du premier tour.

C. Aspects juridiques et financiers

- ✓ les organisateurs d'épreuves « 6 ans SHF – Grand Prix 130 » ont la responsabilité juridique, technique, logistique vis-à-vis des tiers et de la SHF ;
- ✓ ils désignent les techniciens selon de niveau d'habilitation requis par la SHF ;
- ✓ ils souscrivent une police d'assurance en responsabilité civile les couvrant pour l'organisation des épreuves d'élevage SHF ;
- ✓ Les engagements sont perçus et les tarifs sont fixés par l'organisateur
- ✓ les dotations sont payées par l'organisateur ;
- ✓ La SHF verse dans un délais de 10 jours ouvrés maximum, l'aide organisateur. Un état des partants et le résultat de l'épreuve devra être transmis à la SHF. Un montant fixe de 140 € par cheval classé sera versé sur le compte FFECOMPET de l'organisateur.

Contacts organisation

- Coline Demongeot à coline.demongeot@shf.eu ou par téléphone au 01.53.59.31.35

ANNEXE : PARC D'OBSTACLES MINIMUM DES CSO CYCLE CLASSIQUE

A) 16 OBSTACLES MOBILES (8 oxers / 8 droits)

- ✓ 50 chandeliers oreilles ou piles.
- ✓ 12 jeux de 10 barres de 3,5m x 9cm de diamètre.
- ✓ 6 jeux d'échelles de 3,5m x 0.4 m.
- ✓ 2 Barrières de 3,5m x 0.9m.
- ✓ 4 barrières d'appel sur pieds (0.5 x 1.70m)
- ✓ 1 Mur dont les piles sont percées de 5cm en 5cm, hauteur : 1.5m, longueur : 3.45.
- ✓ 5 Jeux de soubassements divers (2 fois 0.7 ou 0.9m x 1.70m) - Exemple : mur de rondins, pont, talus, caisson, panneaux...).
- ✓ 6 palanques de 3,5m x 0.2m.
- ✓ 30 fanions rouges, 30 fanions blancs.
- ✓ 1 Jeu de numéros de 1 à 13, 1 jeu de « A, B, C », 2 jeux de « A, B », 2 poteaux « Départ » et « Arrivée ».
- ✓ 210 fiches normalisées (dont 20 fiches de sécurité agréées par la FFE obligatoires).
- ✓ 30 fiches 4 ans de 3cm à 3,5 cm de profondeur et 12cm de largeur.
- ✓ 24 fiches plates normalisées.

Une double chicane est autorisée pour l'ouverture/fermeture de piste

B) OBSTACLES FIXES

Pour la construction et l'implantation de ces obstacles, prendre contact avec un chef de piste responsable de région, ou avec un chef de piste international.

- ✓ 1 Bidet (il pourra être mobile) de 1m x 3.45m, profondeur de 0.10 m.
- ✓ 1 Rivière, fixe ou de préférence artificielle en caoutchouc peinte en bleu de 4.9m x 2.5m, équipée d'une haie de 3 éléments de 1.95m x 0.50m + calage de manière à pouvoir mettre les pieds de la haie dans l'eau + 5 barres de 5m x 10cm de diamètre + 3 lattes de 100 x 10mm, longueur 4.80m + 4 fiches de sécurité.

C) OBSTACLES DE PADDOCK

- ✓ 1 Oxer équipé de 5 barres + 10 fiches (dont 4 fiches de sécurité) + fanions.
- ✓ 1 Droit équipé de 5 barres + 10 fiches (dont 4 fiches de sécurité) + fanions.

NB : Les barres devront être peintes de 2 couleurs vives (ex : rouge et blanc), les chandeliers seront des oreilles blanches sans panneau ou publicité. Le marquage des hauteurs à la peinture est souhaité. Le matériel devra être aux normes en vigueur.